

  
**Avertissement :**  
*cette ambition ministérielle  
est purement fictive*

Paris, le 01/04/19

Madame, Monsieur,

Les pouvoirs publics ont besoin pour impulser et accompagner la transition écologique et énergétique, de cadres ayant une légitimité technique indiscutable, se situant à la pointe de l'action publique et capables de coordonner et d'intégrer des politiques complexes au plus près des territoires, en prenant en compte la diversité des enjeux et des acteurs.

A ce titre, j'attache une importance toute particulière au corps des Ingénieurs des travaux publics de l'État (ITPE), que vous représentez. Le corps des ITPE est, en effet, le principal corps technique d'encadrement supérieur de mon ministère et l'armature technique et managériale de ses services.

J'ai pu constater que les ITPE ont toujours su s'adapter pour répondre aux nouveaux défis qui sont les nôtres. A ce titre, leur formation est essentielle pour développer des compétences en évolution. Je porterai en conséquence le renforcement de la formation initiale et continue à l'ENTPE, pour pérenniser le recrutement d'ITPE en entrée de cet établissement majeur de formation ministérielle.

Ces besoins sont soulignés par les différents employeurs. Pour y répondre, je serai attentif à la poursuite de la mutation du corps qui doit également passer par la définition de parcours professionnels ouverts, au sein de l'État mais également des collectivités, des opérateurs, ... afin de compléter le profil des cadres techniques et leur permettre de travailler à différentes échelles et dans différentes postures.

A cet effet, je vous confirme que je porte activement la demande de dérogation définitive au RIFSEEP qu'avait initiée mon prédécesseur, et que j'ai demandé à mes services de travailler à la mise en œuvre d'un régime indemnitaire spécifique aux corps de la filière technique du ministère, qui aura la caractéristique d'être lié au grade, versé en année courante et revalorisé par rapport au système actuel de l'ISS et de la PSR.

J'ai d'ores et déjà obtenu que cette revalorisation soit a minima équivalente à la compensation de la suppression des mois de réductions d'ancienneté qui a entraînée le protocole PPCR.

Les parcours développés par les ITPE devront également permettre de doter le ministère d'un vivier de potentiels pouvant accéder aux responsabilités les plus importantes, sur le terrain comme en administration centrale, et maîtrisant les enjeux d'un environnement institutionnel en profonde évolution.

A ce titre, j'ai pu constater que les évolutions du statut particulier du corps des ITPE, actées en 2017, étaient largement insuffisantes en matière de perspectives offertes aux ingénieurs des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> niveaux.

**2 ans après PPCR-ingénieurs :**  
**Une ambition ministérielle stoppée nette  
pour la filière technique ... voire allant à rebours  
des intérêts de son dernier corps d'ingénieurs !**

Cette expression ministérielle n'existe plus. Nos ministres et leur administration n'ont pas daigné répondre à la lettre ouverte des ITPE, un an après PPCR, leur demandant ce qu'il restait du projet stratégique pour le corps du 29 juin 2016 ...

Le ministère est l'un de ceux recrutant le plus à l'extérieur (parfois même en ne suivant pas l'avis de notre CAP ... pourtant présidée par l'administration elle-même!). La mobilité choisie comme point d'équilibre entre les besoins en compétences des services et la construction de parcours individuels est mise à mal au profit d'un recrutement acharné d'ETP pour « boucher les trous ».

La DRH est restée particulièrement silencieuse sur le sujet lors de la dernière CAP. La dérogation définitive au RIFSEEP est pourtant l'unique option pour ne pas sombrer dans un système peu propice à la mobilité et clairement défavorable à l'égalité professionnelle.

Aucune mesure n'est prévue pour compenser la perte sèche des réductions d'ancienneté liée à PPCR, allongeant notablement les carrières et en aucun cas couverte par les maigres revalorisations indiciaires (préemptées par le transfert primes-points et prétexte à la poursuite du gel du point d'indice).

La création du GrAF ne procure en effet aucune nouvelle perspective pour les ITPE : il ne rouvre aucune porte aux emplois de direction fermés aux ITPE en 2012 puis 2015.

Dans l'attente d'une évolution statutaire significative, j'ai donné pour instruction à mes services de proposer, sans attendre, une **rénovation ambitieuse de l'emploi d'Ingénieur en Chef des TPE**, portant le point culminant de l'ICTPE du 1<sup>er</sup> groupe à HEB. J'ai donné instruction, par ailleurs, de conserver la gestion de cet emploi comme celle d'un grade, afin de trouver **l'articulation la plus harmonieuse et la plus efficiente possible avec le grade à accès fonctionnel** nouvellement créé. Mes services ont démarré avec enthousiasme et efficacité sa mise en œuvre.

Je me fais fort d'obtenir du ministère de l'Action et des Comptes Publics la **réouverture des groupes I, II et III des emplois de Direction d'Administration Territoriale** de l'État et des emplois fonctionnels **d'experts de haut niveau** et de directeur de projet.

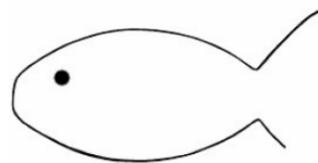
Cette nouvelle organisation, à terme, du 3<sup>e</sup> niveau pour le corps des ITPE nécessitera de consolider la dynamique actuelle du corps ; cela passera notamment par la fixation **d'un taux pro/pro ambitieux pour l'avancement à IDTPE**, pour le prochain triennal, permettant de maintenir l'équilibre entre la valorisation des parcours les plus dynamiques et la reconnaissance des parcours accomplis, en fin de carrière.

Enfin, en lien avec le renforcement de l'attractivité de l'ENTPE qui m'est chère, la **revalorisation des échelons d'élèves-ingénieurs des TPE**, apparemment oubliée dans la dernière évolution statutaire, me paraît incontournable. Dans le même esprit, j'ai décidé de rétablir les conditions de **reclassement des TSDD promus ITPE**, en vigueur avant 2017.

Soucieux d'un dialogue social de qualité, je vous informe, enfin, que je souhaite pouvoir aborder l'ensemble de ces évolutions majeures, à la fois pour le corps des ITPE et pour mon ministère, dans le cadre de la **Commission Administrative Paritaire** nationale du corps, étant particulièrement attentif à son bon fonctionnement et à la transparence des décisions qui en sont issues.

Très attentif à la concrétisation de l'intégralité de ces mesures, je vous prie de bien vouloir passer un excellent 1<sup>er</sup> avril.

Le Ministre d'état



L'opportunité d'une rénovation ambitieuse de l'IC1 est notamment volontairement écartée par la DRH ; le niveau HEA obtenu en 2005 correspondait pourtant alors à la cote-limite pour les emplois de direction (augmentée à HEB en 2015).

Pire, la création du GrAF semble le prétexte à une dénaturation de notre emploi de corps ICTPE, volontairement menée par notre propre ministère, affichant notamment sa volonté de ne plus utiliser l'ICTPE comme outil de GPEECC.

Aucun projet n'existe pour rouvrir ces emplois précédemment accessibles aux ITPE ! (malgré des engagements ministériels concernant les emplois DATE).

Avec les orientations actuellement prises par notre DRH pour l'accès au 3<sup>e</sup> niveau, la fixation du taux pro/pro pour 2021 constituera l'épreuve de vérité sur les réelles ambitions du ministère pour le corps !

Signal délétère pour l'attractivité du corps, aucun projet de correction n'existe pour les échelons d'élèves-ingénieurs et la DRH argue d'une décision de la DGAFP pour dévaloriser le reclassement de TSDD à ITPE.

Dans ce futur, l'existence d'un lieu assurant la gestion transparente et égalitaire sera vital. Les nombreuses agressions dont fait l'objet notre CAP ainsi que toutes les instances représentatives de concertation (suppression des commissions indemnitaires, exclusion des syndicats représentatifs en CAP des concertations locales sur les promotions, ...) laissent craindre le pire.

**L'avenir du corps se jouera dans les prochaines semaines**

**ENSEMBLE, OPPOSONS NOUS  
A L'ACTE FINAL DE PPCR !**